

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur José Dumoulin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2013

Présents : MM. Dumoulin, Baillou, Roulet, Cathelin, Taupin, Chillou, Verna, Adam, Mmes Flattot, Tartarin, Villaumé, Berleau

Absents excusés : MM. Rattier, Thurier, Mme de Saint Seine

Secrétaire de séance : Mme Villaumé

Le maire informe le conseil municipal que M. Guignaudé, conseiller général, accorde à la commune une subvention de 5 587 € au titre du FDACR pour le changement du chauffage-climatisation de la salle des fêtes.

Le maire rappelle que les travaux sont estimés à 40 000 € H.T.

N° 2013-35 : DÉSIGNATION DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentants

Le conseil municipal,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1650-A stipulant que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique, doivent créer une commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que la communauté de communes du grand Ligeillois a opté pour le régime de la FPU au 1^{er} janvier 2013 et qu'elle doit donc créer cette commission,

Considérant que cette commission est constituée du président de l'EPCI et de 10 commissaires titulaires (et 10 suppléants), désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil communautaire, sur proposition des communes membres de la communauté,

Délibère et

Propose à la communauté de communes les noms de :

- Lionel Roulet né le 13.07.1968, 1 rue des Racinaux 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
- Patrick Verna né le 26.07.1956, Les Méraux 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin

Comme commissaires à la commission intercommunale des impôts directs.

N° 2013-36 : REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

3.3 Domaine et patrimoine – locations

Le maire rappelle au conseil municipal que les loyers des logements sont revalorisés chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) et les loyers des immeubles commerciaux tous les trois ans.

La formule de révision est la suivante : loyer actuel x nouvel indice / ancien indice.

Logements :

IRL 4^{ème} trimestre 2012 : 123,97

IRL 4^{ème} trimestre 2011 : 121,68

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les nouveaux loyers comme suit :

- Logement de l'école : $322,89 \times 123,97 / 121,68 = 328,97 \text{ €}$
- Logement n° 1 - 3, rue de l'Abbé Favoreau : $238,23 \times 123,97 / 121,68 = 242,71 \text{ €}$
- Logement n°2 – 3, rue de l'Abbé Favoreau : $321,10 \times 123,97 / 121,68 = 327,14$
- Logement n° 3 - 3 rue de l'Abbé Favoreau : $321,10 \times 123,97 / 121,68 = 327,14 \text{ €}$
- Logement Multiservice : $282,90 \times 123,97 / 121,68 = 288,22 \text{ €}$

N° 2013-37 : CHOIX DU FEU D'ARTIFICE POUR LE 14 JUILLET

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Le maire explique qu'un agent commercial de la société Pyragric, M. Cyril Joubert, s'est déplacé à la mairie pour proposer un devis concernant le feu d'artifice du 14 juillet.

Le maire rappelle que le montant du feu d'artifice de l'année 2012 s'élevait à 2 069 €. Il est proposé de prendre le feu d'artifice intitulé « Nuit Vénitienne ». La société Pyragric offre plusieurs bombes afin de compléter ce feu d'artifice. Le montant du devis est de 2 000 € T.T.C.

Le maire précise que M. Joubert a effectué une remise de 944,38 € H.T. sur le montant total du devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis proposé par la société Pyragric d'un montant de 2000 € T.T.C.

M. Adam demande qui s'occupera du repas pour la fête du 14 juillet.

M. Baillou explique qu'une réunion avec les associations doit être organisée par la commune au début du mois de juin.

QUESTIONS DIVERSES

Réforme des rythmes scolaires

Mme Berleau informe le conseil municipal de son opposition sur la réforme des rythmes scolaires. Elle explique que cette réforme n'augmente pas le temps scolaire et qu'elle induit des frais de fonctionnement supplémentaires pour les communes à cause de la mise en place obligatoire d'activités périscolaires. Mme Berleau demande quel sera le coût de cette réforme et le montant de la subvention que la commune percevra.

Le maire explique que pour le moment, seul le montant de la subvention est connu. Il sera de 90 € par enfant.

Recensement de la population en 2014

Le maire explique au conseil municipal que la commune doit effectuer le recensement des habitants de notre commune en 2014. La collecte débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014.

D'ici à fin mai, la commune doit désigner un coordonnateur communal. Le coordonnateur communal sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement.

Le coordonnateur devra saisir les résultats de la collecte dans des applications informatiques. Une formation d'une journée sera dispensée par l'Insee en octobre ou novembre 2013.

Afin de réaliser le recensement, la commune doit aussi recruter un agent recenseur qui sera chargé de procéder à l'enquête de recensement sur le terrain.

Le maire précise que Lucie Guéry, secrétaire de mairie, sera coordonnateur.

Loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires

Le maire rappelle que le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a été adopté le 17 avril 2013.

Concernant l'élection des conseillers municipaux, certaines règles ont été modifiées :

- Obligation de déclaration et d'affichage des candidatures
- Les bulletins comprenant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire seront considérés comme valables. En revanche, les noms des personnes n'étant pas candidates ainsi que les derniers noms de candidats surnuméraires ne seront pas décomptés
- Les conseillers communautaires seront le maire et le 1^{er} adjoint

Organisation du concours des meilleurs ouvriers de France

Le maire donne lecture d'un courrier invitant la commune à proposer des professionnels pouvant participer au concours des meilleurs ouvriers de France.

Abribus rue Dangé d'Orsay

Le maire explique que le conseil général va aménager un arrêt de cars Fil Vert sur la rue Dangé d'Orsay au niveau de l'école.

Syndicat de l'Esves

M. Taupin indique que le syndicat de l'Esves a recruté un technicien de rivière à temps plein.

Travaux de voirie

M. Roulet explique qu'un devis a été demandé à la société Eiffage pour la réalisation de deux passages abaissés près de la mairie afin de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les trottoirs. Ces travaux ont été conseillés par le conseil général avant la réfection de la route départementale. Le montant des travaux est de 3 690,14 € T.T.C.

Mme Tartarin explique que d'ici à 2015, la commune doit réaliser un document qui constitue un outil de programmation pour rendre accessibles la voirie et les espaces publics aux personnes à mobilité réduite : le Plan d'Accessibilité pour la Voirie et les Espaces publics (PAVE).

Mme Tartarin précise que la commune va demander l'aide de l'ADAC sur ce projet.

Après discussion, il est décidé d'attendre que le PAVE soit réalisé avant de faire ces travaux. Ils seront intégrés à l'ensemble du programme.

M. Roulet indique que M. Legueret a relevé des travaux à effectuer au niveau du caniveau devant chez lui. Il demande s'il peut effectuer ces travaux. Après discussion, M. Legueret doit effectuer une demande par courrier.

De plus, il est rappelé que des devis vont être demandés pour la réparation d'un regard situé au droit de l'immeuble de M. Mauduit.

Achat de deux bancs pour la place Jasnin

Il est proposé d'acheter deux bancs pour remplacer ceux situés actuellement sur la place Jasnin.

Mme Tartarin explique que ces bancs sont abimés (lattes cassées).

Il est proposé d'acheter deux bancs en béton. Le prix unitaire de ces bancs est de 500 € H.T.

Les anciens bancs seraient réparés et installés près du terrain de tennis ou de la petite place de la rue de l'Abbé Favoreau.

Après discussion, le conseil municipal décide de demander d'autres devis (Point P, CMA) car le montant du devis paraît élevé.

Véhicule communal

M. Verna indique au conseil municipal qu'il serait opportun d'acheter un gyrophare pour le véhicule communal afin de sécuriser les déplacements.

Le conseil municipal prend connaissance :

- que la rue Aristide Briand à Ligueil sera interdite à la circulation entre le 3 juin et le 19 juillet afin de permettre la réalisation de travaux d'adduction d'eau potable et d'enfouissement des réseaux électriques. Les travaux se dérouleront en trois phases.

- Que deux visites du centre de formation du SDIS à Ballan-Miré auront lieu le vendredi 7 juin et le vendredi 20 septembre.
- Que Ophélie Poujet, élève du lycée Émile Delataille à Loches, effectuera un stage à la mairie du 14 au 28 juin 2013.
- Que l'alarme du local technique a été installée.

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2013 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 31 mai 2013.

Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 31 mai 2013.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 25 juin 2013 à 20 h 30 à la mairie.

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2013

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 mai 2013

N° d'ordre	Délibérations
2013-35	Désignation de commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs
2013-36	Revalorisation des loyers des logements communaux
2013-37	Choix du feu d'artifice pour le 14 juillet

Membres du conseil municipal	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Baillou Francis	
Berleau Annette	
Cathelin Thierry	
Chillou Patrick	
Dumoulin José	
Flattot Claudie	
Le Gouz de Saint-Seine Chantal	Absente
Rattier Jean-Philippe	Absent
Roulet Lionel	
Tartarin Martine	
Thurier Hubert	Absent
Taupin Michel	
Verna Patrick	
Villaumé Karine	